RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Un Département au service des collégiens

www.rhone.fr

La loi donne aux Départements compétence en matière de collèges. Dans ce cadre, nous nous engageons, à construire, entretenir et équiper les collèges publics, prendre en charge leurs dépenses de fonctionnement, à assurer l'activité des demi-pensions, à gérer les agents techniques des collèges.

Le Département du Rhône est particulièrement attentif à la réussite scolaire des 26 500 collégiens inscrits dans les 51 collèges publics et privés du territoire. En tant que Président du Département du Rhône, j'ai la responsabilité de tout mettre en œuvre pour encourager la réussite éducative de nos enfants.

ÉDITO

Christophe GUILLOTEAU
Président du Département du Rhône

C'est avec cette ambition qu'avec Christiane GUICHERD, vice-présidente en charge des collèges, nous souhaitons :

- Offrir des lieux agréables à vivre, avec des espaces lisibles, confortables et la garantie de conditions d'hygiène et de santé ;
- Mettre en place une véritable politique pour l'accessibilité, la sécurité et la maîtrise des énergies et du développement durable ;
- Inscrire les collèges dans l'ère du numérique, avec l'apprentissage et l'usage des nouvelles technologies par les enseignants et les élèves ;
- Soutenir une restauration scolaire inscrite dans un plan départemental nutritionnel favorisant le développement des circuits courts ;
- Contribuer au bien-vivre ensemble et à l'ouverture au monde des collégiens avec l'éducation à la citoyenneté.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture.

Rentrée au collège des 4 vents - L'Arbresle

51
Collèges

33 Collèges publics

18 Collèges privés sous contrat

18
Collèges disposent d'unité locale d'inclusion scolaire (ULIS)

26 500
Collégiens à la rentrée 2018

2
Collèges font partie d'une cité scolaire (Collège + Lycée)

LA LOI DONNE COMPÉTENCE AUX DÉPARTEMENTS EN MATIÈRE DE COLLÈGES

—

Ainsi, le Rhône s'engage à :

- Construire, rénover, entretenir, équiper et prendre en charge les dépenses de fonctionnement des 33 collèges publics ;
- Subventionner le fonctionnement des 18 collèges privés ;
- Assurer le fonctionnement des demi-pensions des collèges ;
- Gérer les agents techniques des collèges ;
- Assurer le transport des collégiens vers les sites sportifs, et la location d'installations sportives dans le cadre des cours d'EPS.

Au-delà de ces obligations, le Rhône a choisi volontairement de mettre en place nombre d'actions afin d'accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques et culturels.

Collège Simone Veil - Châtillon-d'Azergues

Le Département a consacré 1,6 M€ au développement des usages numériques

L'E-ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ

—

UNE CLASSE MOBILE PAR COLLÈGE

Tous les collèges disposent d'une flotte de tablettes tactiles que les élèves utilisent en classe. Les retours d'utilisation avec les élèves révèlent de nombreux leviers : motivation, attention, autonomie, concentration, allègement du poids des cartables…

UN COLLÈGE CONNECTÉ…

Exemple de la réussite de cet investissement, le collège Val d'Argent à Sainte-Foy-l'Argentière est qualifié « collège connecté » par le ministère de l'Éducation nationale parmi cent autres collèges en France.

Le Président Christophe GUILLOTEAU distribuant les nouvelles tablettes numériques du collège Saint-Sébastien à Vaugneray

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Depuis 1995, le Département du Rhône organise, en partenariat avec l'association « Fils et filles des déportés juifs de France », une journée « Étude et mémoire » durant laquelle les collégiens visitent successivement les musées d'Auschwitz et de Birkenau en Pologne.

D'anciens déportés, qui avaient le même âge qu'eux quand ils ont été emmenés à Auschwitz, leur servent de guide pendant tout le voyage. À leur retour, tous les participants deviennent alors les « témoins des témoins », aussi bien dans leurs établissements scolaires que dans leur entourage.

Voyage Mémoire à Auschwitz-Birkenau - Mars 2019

À ce jour, plus de 2 000 élèves de 3e ont pris part à cette initiative.

RESTAURATION SCOLAIRE : qualité, tarifs adaptés et zéro déchets

8 élèves sur 10 des collèges publics déjeunent au restaurant du collège, soit près de 15 200 demi-pensionnaires.

Après avoir restructuré et modernisé les cuisines collectives, et mis en place des tarifs adaptés, le Département mise sur la qualité des repas en développant l'approvisionnement en produits locaux et de saison.

LES CIRCUITS COURTS DÉVELOPPÉS

Les 8 collèges en régie se sont engagés, en contrepartie d'une aide financière du Département, à présenter dans leur menu hebdomadaire des produits issus des circuits courts (fruits et légumes ; produits laitiers ; produits carnés).
Les 16 collèges en Délégation de Service Public proposent 50 % des repas en approvisionnement local par semaine.

MANGER MIEUX, AU MÊME PRIX

Sur l'année 2017-2018, sept collèges ont signé une convention annuelle avec le Département du Rhône avec l'obligation de faire un repas par semaine et par élève comprenant des produits locaux et pour un coût assiette d'environ 2€.

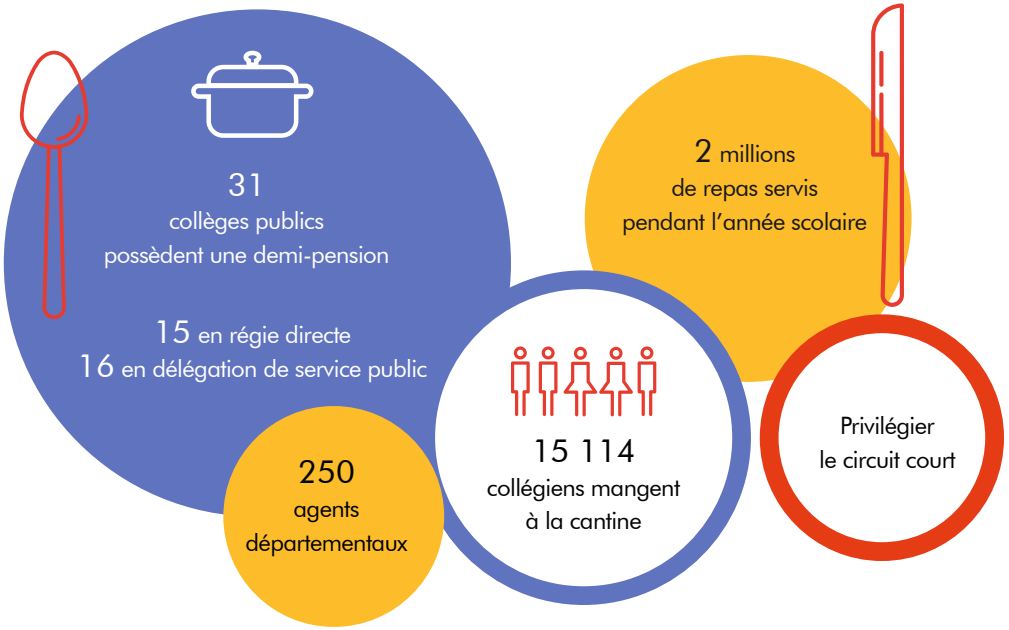

Restaurant scolaire - Belleville-en-Beaujolais

LA GESTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES - OBJECTIF ZEROGASPI

Les déchets plateaux (150 grammes par jour et par élève) correspondent à plusieurs centaines d'euros de nourriture jetés chaque semaine dans chaque établissement.

Un nouveau mode de fonctionnement : le « Salad'bar », se généralise peu à peu : alliant qualité alimentaire, équilibre nutritionnel et gestion des déchets, ce mode de distribution présente en outre l'avantage de réduire le temps d'attente et de diminuer considérablement le gaspillage de nourriture.

www.rhone.fr

Hôtel du Département 29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

0 800 869 869 Service & appel gratuits

www.rhone.fr/mdr

© Département du Rhône – Conception / Réalisation : Direction de la communication et du protocole / Atelier reprographie – Photo : Julien BOURREAU, Patrick AGENEAU – Août 2019